

BOILERTREAT HW PLUS

Section 1. Identification

Identificateur de produit : BOILERTREAT HW PLUS
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Information sur la dilution du produit : 0.5 à 2.0%

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisation non recommandées
Utilisations identifiées : Traitement de l'eau de chaudière liquide.

Fournisseur/Fabriquant : OmniChem
 12205 April St
 Montréal, Québec
 Canada H1B 5M3
 Tél : 1-(514) 645-6199
 Fax : 1-(514) 645-6299
 Courriel : info@omnichem.ca

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Lundi au Vendredi
 8h – 16h
 Tel : 514-645-6199
 Courriel : info@omnichem.ca
 CANUTECH (Restriction – Urgences liées au transport seulement): +1-613-996-6666
 ou *666 (cellulaire) (24/7)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3
 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH :
Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Aucun code(s) - Provoque des brûlures du tube digestif.
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Entreposer dans un endroit approprié.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Ne pas goûter ou avaler. Se laver soigneusement après manipulation.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Déclaration sur la sécurité

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Entreposer dans un endroit approprié.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS |
|-----------------------------------|---------|------------|
| Hydroxyde de sodium | 10 - 30 | 1310-73-2 |
| Sodium, métabisulfite de | 1 - 5 | 7681-57-4 |
| Diéthylamino-2 éthanol | 1 - 5 | 100-37-8 |
| Carbonate de sodium | 1 - 5 | 497-19-8 |
| Phosphate de potassium tribasique | 1 - 5 | 7778-53-2 |

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Déclaration sur la sécurité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018. Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
Douleur
Larmolement
Rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
Irritation des voies respiratoires
Toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
Douleur ou irritation
Rougeur
La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales.

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone Oxydes d'azote Oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxyde/oxydes de métal |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologuée fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologuée fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|--------------------------|---|
| Hydroxyde de sodium | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). CEIL : 2 mg/m ³ CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). CEIL : 2 mg/m ³ CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). CEIL : 2 mg/m ³ CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VECD : 2 mg/m ³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). CEIL : 2 mg/m ³ |
| Sodium, métabisulfite de | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). TWA : 5 mg/m ³ 8 heures. CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP : 5 mg/m ³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL : 10 mg/m ³ 15 minutes. TWA : 5 mg/m ³ 8 heures. |
| Diéthylamino-2 éthanol | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau. 8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 9.6 mg/m ³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau. TWA : 2 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). Absorbé par la peau. TWA : 2 ppm 8 heures. CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau. VEMP : 10 ppm 8 heures. VEMP : 48 mg/m ³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL : 4 ppm 15 minutes. TWA : 2 ppm 8 heures. |

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utilisez les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

: Porter des gants de caoutchouc. Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|---|--|
| Autre protection pour la peau | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause. |
| Protection respiratoire | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants |
| Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE | |
| Paramètres de contrôle | : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. |
| Limites d'exposition professionnelle | |
| Mesures de protection individuelle | |
| Protection oculaire/ faciale | : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place. |
| Protection de la peau | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause. |
| Protection des mains | : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire |
| Protection respiratoire | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | Produit à la concentration initial | Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE |
|---|---|---|
| Apparence | | |
| État Physique | : Liquide. [Clair.] | : Liquide. [Clair.] |
| Couleur | : Non disponible. | : Non disponible. |
| Odeur | : Non disponible. | : Non disponible. |
| Seuil olfactif | : Non disponible. | : Non disponible. |
| pH | : 12 | : 10.5 – 12 |
| Point de fusion | : Non disponible. | |
| Point d'ébullition | : Non disponible. | |
| Point d'éclair | : Non disponible. | |
| Taux d'évaporation | : Non disponible. | |
| Inflammabilité (solides et gaz) | : Non disponible. | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | : Non disponible. | |
| Tension de vapeur | : Non disponible. | |
| Densité de vapeur | : Non disponible. | |
| Densité relative | : 1.17 | |
| Solubilité | : Terminé. | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non disponible. | |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. | |
| Température de décomposition | : Non disponible. | |
| Viscosité | : Non disponible. | |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. Les métaux comme l'aluminium, le zinc et le fer blanc réagissent en produisant de l'hydrogène. Ne pas mélanger avec des acides puissants. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| Sodium, Métabisulfite de | DL50 Orale | Rat | 1131 mg/kg | - |
| Diéthylamino-2 éthanol | DL50 Orale | Rat | 1300 mg/kg | - |
| Carbonate de sodium | DL50 Orale | Rat | 4090 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--|----------------------------|---------|-----------|--------------------|-------------|
| Hydroxyde de sodium | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 400 µg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 50 µg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 1% | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 0.5 minutes 1 mg | - |
| Sodium, métabisulfite de Diéthylamino-2 éthanol | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 100 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 5 mg | - |
| Carbonate de sodium | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 500 mg | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 0.5 minutes 100 mg | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 100 mg | - |
| Phosphate de potassium tribasique | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 50 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 10 mg | - |

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Sodium, métabisulfite de | - | 3 | - |

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Catégorie | Organe cibles |
|-----------------------------------|-------------|------------------------------------|
| Diéthylamino-2 éthanol | Catégorie 3 | Irritation des voies respiratoires |
| Phosphate de potassium tribasique | Catégorie 3 | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| Inhalation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Contact avec la peau | : Provoque de graves brûlures. |
| Ingestion | : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. |

Section 11. Données toxicologiques

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| Inhalation | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Provoque de graves brûlures. |
| Ingestion | : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. |

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur Larmolement Rougeur |
| Inhalation | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Irritation des voies respiratoires Toux |
| Contact avec la peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation Irritation Rougeur La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître |
| Ingestion | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacale. |

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

| | |
|-----------------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Exposition de longue durée

| | |
|-----------------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------------|---|
| Généralité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Voie | Valeur ETA |
|----------------------|--------------|
| Orale | 9067.8 mg/kg |
| Cutané | 22000 mg/kg |
| Inhalation (vapeurs) | 220 mg/L |

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur Larmolement Rougeur |
| Inhalation | : Dans les conditions normales d'utilisation, Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation Irritation Rougeur La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître |
| Ingestion | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales |
| Exposition chronique | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-----------------------------|--|------------|
| Hydroxyde de sodium | CE50 40.38 mg/L Eau douce | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures |
| | CL50 125 ppm Eau douce | Poisson - Gambusia affinis - Adulte | 96 heures |
| Sodium, métabisulfite de | CL50 32 mg/L Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 96 heures |
| Diéthylamino-2 éthanol | CL50 1780000 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| Carbonate de sodium | CE50 242000 µg/l Eau douce | Algues - Navicula seminulum | 96 heures |
| | CL50 176000 µg/l Eau douce | Crustacés - Amphipoda | 48 heures |
| | CL50 265000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | CL50 300000 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 96 heures |

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP _{ow} | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|------|-----------|
| Sodium, métabisulfite de | -3.7 | - | faible |
| Diéthylamino-2 éthanol | 0.21 | <6.1 | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination




: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination

: Lorsque c'est possible, éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|--|---|---|---|
| Numéro ONU | UN3266 | UN3266 | UN3266 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, diéthylamino-2 éthanol) | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, diéthylamino-2 éthanol) | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, diéthylamino-2 éthanol) |
| Classe de danger relative au transport | 8  | 8  | 8  |
| Groupe d'emballage | II | II | II |
| Dangers Environnementaux | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8).

Guide des mesures d'urgence (GMU) : 154

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 /

Inflammabilité : 0

Risques physiques : 0

Produit à la Concentration commercial

| | | |
|-------------------|---|---|
| Santé | / | 3 |
| Inflammabilité | | 0 |
| Risques physiques | | 0 |

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

| | | |
|-------------------|---|---|
| Santé | / | 3 |
| Inflammabilité | | 0 |
| Risques physiques | | 0 |

Section 16. Autres informations

Mise en garde : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Produit à la Concentration commerciale



Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE



Santé : 3 /

Inflammabilité : 0

Instabilité/Réactivité : 0

Spécial :

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'usager est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|--|---|
| CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1 | Jugement expert Sur la base de données d'essais Méthode de calcul |

Historique

Date d'édition : 01/06/2019

Version : 2

Élaborée par : Omnichem

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 Code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 NU = Nations Unies
 RPD = Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Le contenu de cette fiche est également valide en espagnol pour couvrir Cuba et en français pour couvrir Haïti